

**Tableau récapitulatif des formalités**  
*Emballages portant un marquage indélébile et non-amovible*

**1. Emballages tiers (régime de l'admission temporaire) :**

Pré-requis : Emballages appartenant à une personne établie en dehors du territoire douanier de l'Union.

<b>Flux</b>	<b>Formalité</b>
Emballages importés pleins	Déclarés avec les marchandises transportées
Emballages importés vides	Déclarés verbalement → présentation de l'annexe 71-01 au bureau de douane d'entrée
Emballages réexportés pleins	Déclarés avec les marchandises transportées.
Emballages réexportés vides	Déclarés verbalement → Pas de formalité déclarative particulière

**2. Emballages UE (régime des retours) :**

Pré-requis : Emballages appartenant à une personne établie sur le territoire douanier de l'Union ;  
Détenir une autorisation de régime des retours spécifique aux emballages.

<b>Flux</b>	<b>Formalité</b>
Emballages exportés pleins	Déclarés avec les marchandises transportées
Emballages exportés vides	Déclarés verbalement → Pas de formalité déclarative particulière
Emballages réimportés pleins	Déclarés avec les marchandises transportées
Emballages réimportés vides	Déclarés verbalement → Pas de formalité déclarative particulière